

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1042**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Construction navale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254 Structures métalliques (y.c. soudure, carrosserie, coque bateau, cellule avion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Du paquebot au bateau de plaisance, en passant par le pétrolier, le sous-marin et la plate-forme off-shore, le technicien supérieur en construction navale peut être amené à exercer des fonctions très variées. Il peut participer à tous les stades de la construction :

- au bureau d'études pour la préparation du projet, comportant à la fois les plans et le prix du navire ; à l'élaboration des plans complets du navire, quand le projet est accepté ;
- à l'organisation du travail, pour la planification des opérations, en respectant les délais et les prix ;
- sur le chantier pour le suivi et le contrôle des travaux en cours.

Il peut également assurer la maintenance et la réparation de navires de toutes tailles et provenances.
Il détermine la nature et l'importance des interventions à effectuer.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Chantiers navals

technicien supérieur en construction navale

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1203 : Conception et dessin produits mécaniques

H2503 : Pilotage d'unité élémentaire de production mécanique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Etude et conception: étude du navire - Etude et conception: conception d'un élément
- Définition des processus :préparation
- Définition des processus : organisation
- Dossier et réalisation d'un projet
- Qualification d'un procédé ou d'un moyen
- Activités en entreprise
- Français
- Langue vivante étrangère
- Mathématiques
- Sciences physiques

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 31/07/1992

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :